SICTOM ZONE DE DOLE

LE SERVICE DE COLLECTE S'ADAPTE AUX BESOINS DES USAGERS

COLLECTE DES BACS GRIS TOUS LES 15 JOURS A COMPTER DU 31 MARS 2025

1 – Pourquoi faire évoluer la fréquence de collecte des déchets résiduels : passage tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines.

La majorité des ménages **présentent leurs bacs gris une semaine sur deux** ou toutes les semaines, mais un **bac à demi rempli**.
De plus, lorsqu'on observe le bac à déchets résiduels, **plus de 2/3 de ce bac pourrait être évité**.

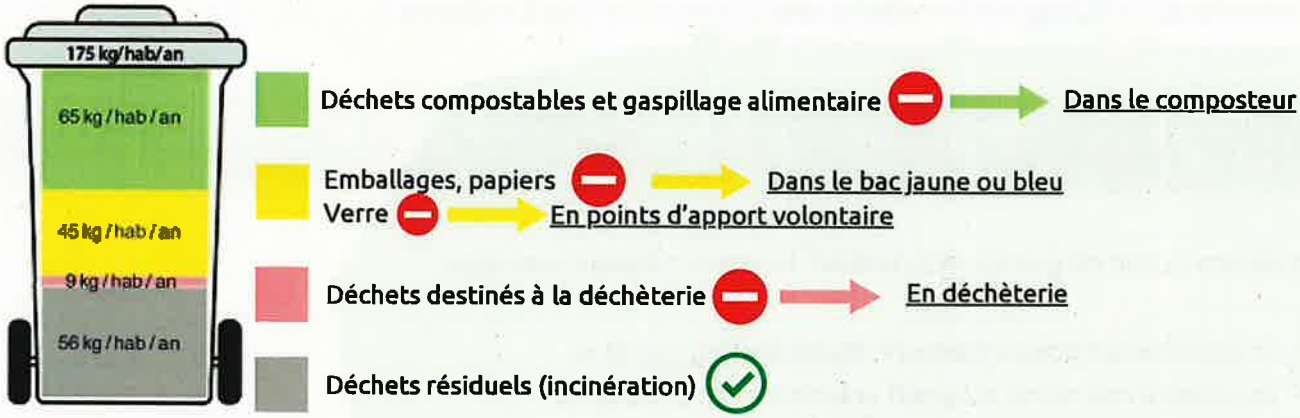

Et, limiter les déchets résiduels et donc le recours à l'incinération permet de maîtriser l'évolution des coûts (l'incinération coûte le double du tri, et son prix augmentera encore dans les années à venir). De plus, les biodéchets doivent être compostés.

2 – Le jour de collecte va-t-il évoluer ? Quelle est la date de mise en œuvre envisagée ?

Oui, toutes les tournées (de déchets résiduels et de déchets recyclables) sont redéfinies à cette occasion. Le changement est prévu le lundi 31 mars 2025.

3 – Quelle prise en charge pour les sites à forte production de déchets ?

Habitat collectif, restaurants, maisons de retraite, crèches, établissements scolaires, foyer avec un grand nombre de personnes ou personnes avec des situations particulières

Plusieurs solutions seront proposées, au cas par cas :

- Maintien de la fréquence hebdomadaire : maisons de retraite, habitat collectif pour des raisons de salubrité de de capacité limitée de stockage
- Hausse du volume de bacs mis à disposition
- Accompagnement au tri : compostage, augmentation du tri avec adaptation de la dotation en bacs recyclables

SICTOM de la zone de Dole - 22 allée du bois - 39100 Brevans - contact@sictomdole.fr - 03 84 82 56 19

4 – En cas de canicule, il y a un risque d'odeur

Les nuisances peuvent être limitées de plusieurs façons :

- Le compostage, qui permet de retirer du bac à déchets résiduels les composants fermentescibles
- Dans la mesure du possible, placer son bac à l'ombre
- Pour les couches, le double ensachage

5 – Comment un habitant pourra-t-il gérer des productions de déchets exceptionnellement supérieures au volume de son bac ?

Exceptionnellement, des sacs peuvent être présentés à côté du bac. Il convient alors de prendre l'attache du SICTOM avant la collecte, afin que les sacs soient collectés.

6 – Quel est le lien entre la contribution des habitants et la fréquence de collecte des déchets résiduels ?

Le service public de gestion des déchets recouvre différents services :

- La collecte des bacs à déchets résiduels et recyclables
- La collecte des points d'apport volontaire verre et papier
- Les déchèteries (déchets verts, gravats,...)
- Et le traitement de tous les déchets collectés (incinération, tri, enfouissement, transport et valorisation de tous les autres flux collectés).

La collecte des déchets résiduels représente moins du tiers des coûts de gestion des déchets et le prix de traitement des déchets augmente - cette hausse se poursuivra les années à venir. Adapter le service de collecte et surtout réduire les déchets résiduels à incinérer ont vocation à maîtriser l'évolution des coûts.

7 – Concrètement, comment sera accompagnée cette évolution de fréquence par le SICTOM ?

- Pour les communes avec écoles et – ou salles des fêtes – crèches, le service relation aux usagers vous contactera pour convenir d'un rendez-vous avec un conseiller du tri.

- En janvier, il est prévu un communiqué dans la presse.

- Tous les producteurs importants de déchets de votre commune (maisons de retraite, restaurants, MAM...) recevront un courrier en janvier les informant de cette évolution de fréquence et ils pourront prendre un RDV avec les conseillers du tri, afin de les accompagner dans cette évolution.

- Tous les ménages recevront un courrier en février avec notamment leur futur calendrier de collecte.